

## CANADA

# Débats des Communes

## COMPTE RENDU OFFICIEL

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'HON. THOMAS-S. SPROULE.

Mercredi, 20 mai 1914.

M. l'Orateur ouvre la séance à onze heures.

### QUESTIONS.

Les questions auxquelles il est répondu verbalement sont indiquées par un astérisque.

#### EMPLOI DE M. LETENDRE.

M. BROUILLARD demande:

1. Un jeune homme du nom de Letendre est-il actuellement employé dans le bureau du département des Travaux publics à Rimouski?

2. Si oui, depuis quand, en quelle qualité, quel est son salaire, et qui l'a recommandé auprès du ministre des Travaux publics?

3. S'il n'y est plus, depuis quand est-il parti?

M. ROGERS:

1. Oui.

2. Il a été nommé en 1913 comme étudiant engagé pour l'été, sur recommandation de M. Boulay, député, et le 22 novembre 1913 il a été nommé comme aide-ingénieur, à \$1,800 par année, sur recommandation de l'hon. M. Pelletier.

#### EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE SAINT-ROMUALD.

M. BOURASSA demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'acheter de M. Henri Lagueux, de Saint-Romuald, un terrain pour y ériger un bureau de poste dans la paroisse de Saint-Romuald?

2. Dans l'affirmative, où se trouve ce terrain, quel sera son étendue et quel prix le Gouvernement doit-il payer pour ce terrain?

3. Le Gouvernement sait-il que le terrain que ledit Henri Lagueux offre de vendre à l'Etat est détaché d'un lot qui a une superficie de 25 acres et qui vient d'être acheté pour \$10,500?

M. ROGERS:

1. Oui.

2. (a) A l'angle nord du lot 307, 110 pieds de front sur la rue principale, sur une profondeur de 110 pieds du côté nord-est et de 125 pieds du côté sud-ouest; (b) le lot et l'édifice ont été achetés pour \$6,000.

3. Non, mais le ministère sait que ce lot et partie du lot 304 ont été achetés pour la somme de \$10,500.

#### SERVICE DU COURRIER ENTRE CARLETON ET POINTE-BOURQUE.

M. MARCIL demande:

1. Un nouveau contrat pour le transport de la malle entre la station de Carleton, Carleton-Centre et Pointe-Bourque, a-t-il été accordé?

2. Qui est l'entrepreneur et quel est le chiffre de son contrat?

3. Des soumissions ont-elles été demandées? Dans la négative, pourquoi n'en a-t-on pas demandées?

4. L'entrepreneur était-il le plus bas soumissionnaire?

5. Quel était le chiffre de sa soumission, et celui des autres soumissions, si plus d'une soumission a été reçue?

M. PELLETIER: Le service du courrier consistant dans le transport des dépêches s'est fait temporairement en vertu de deux arrangements. Le ministère veut le faire en vertu d'un seul contrat, mais le terme prévu dans ces deux arrangements n'est pas encore expiré.

#### BUREAU DE POSTE A RIGAUD.

M. BOYER demande:

1. Quel est le montant payé à A. E. Montpetit pour l'installation de l'horloge et de la cloche, au bureau de poste de Rigaud?

2. Des argents ont-ils été payés à d'autres personnes pour le même motif?

3. Le Gouvernement a-t-il autorisé un fonctionnaire à prendre soin de cette horloge?

4. Dans l'affirmative, quel est le nom de ce fonctionnaire et le salaire attaché à cette position?

5. Dans la négative, qui a présentement soin de cette horloge et quels sont les émoluments qu'il en retire?

M. ROGERS:

1. \$585, y compris le coût de l'installation de l'horloge et de la cloche, de la menuiserie et autres travaux requis pour l'installation de ces objets dans la tour.

2. Non.

3, 4 et 5. G. S. Gingras, conducteur des travaux à Québec, fut chargé de l'ouvrage relatif à l'installation. Il touche \$1,800 par année, et J. B. Charlebois, gardien, a soin de